Municipalité de Labelle

INFO BUDGET 2005
ÉLECTION 2005

Allocution de la mairesse sur les prévisions budgétaires 2005

Le conseil municipal est heureux d'annoncer aux Labellois, un gel du taux de taxe foncière pour l'année 2005. Les organismes supérieurs, tel le gouvernement et ceux dont la Municipalité est partenaire ont cependant imposé des quotes-parts à la hausse. Ce sont :

- Les régies de collecte des déchets ménagers nous imputent une part des coûts croissants de l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand. Ces frais sont reliés au nouveau plan de gestion des matières résiduelles imposé par le gouvernement et administré par la MRC. Cette hausse de la tarification se traduit par une augmentation de 9,85 $ par résidence.
- La Sûreté du Québec, de son côté nous facture des coûts supplémentaires qui induisent une hausse de la taxe reliée à cette facture de près d'un demi cent du cent dollars d'évaluation soit (0,0044 $).
- Par contre, le remboursement de la dette réparti à l'ensemble a diminué légèrement en dépit de l'ajout des deux règlements pour le financement du camion incendie et celui pour le camion-benne du service des travaux publics. Cette baisse se reflète dans les taux reliés aux règlements d'emprunts.
- Quant au remboursement de la dette par secteur, ce dernier augmente mais strictement par l'ajout du remboursement de la dette relative à la verbalisation des chemins des Framboisiers, des Mûriers et des Cerisiers. Donc ajout de cette nouvelle taxe mais <u>strictement pour les propriétaires de ce secteur</u>.

Au niveau des autres revenus

Les subventions gouvernementales sont reconduites et même augmentées dans certains cas ce qui représente un gain de 13 900 $.

- Quant à la tarification pour services municipaux d'aqueduc et d'égout, les tarifs ont été maintenus au même niveau que ceux de l'année dernière.

Variations de dépenses

- Pour l'ensemble du budget des dépenses, une augmentation significative se trouve au niveau de la main d'œuvre. Ainsi, dans le cadre de la négociation de la convention collective, signée le 9 décembre dernier, une augmentation salariale de 3 % a été consentie de même qu'une bonification du régime de retraite. Par ailleurs, ce budget prévoit aussi l'embauche de personnel supplémentaire aux travaux publics, à l'administration et au service de l'urbanisme de même que du temps de formation ou d'intervention lors de sinistres pour les pompiers volontaires. Ceci afin de mieux remplir les exigences de plus en plus nombreuses des différents ministères et aussi afin d'offrir un meilleur service à la population. Au total du budget, tout ceci représente une augmentation globale de la masse salariale de 88 368 $ par rapport à la masse salariale du budget 2004, soit environ 3,17 % de plus par rapport au budget global 2004.
- Au niveau de l'**administration générale**, l'augmentation se situe principalement dans les postes de rémunération et des avantages sociaux pour les raisons précédemment mentionnées, à raison d'environ 45 000 $. Puis un ajout de près de 20 000 $ pour refléter la redistribution de la quote-part de la M.R.C. des Laurentides.
- Le budget de la **sécurité publique** voit son budget augmenté de 31 104 $ dont 11 000 $ pour la Sûreté du Québec. Environ 10 000 $ supplémentaires en équipement et entretien de la caserne puis 10 000 $ en rémunération pour les interventions lors de feux et pour la formation.
- Le **service des transports** (voirie) diminue légèrement (de 3 615 $) en dépit d'une hausse de la masse salariale d'environ 7 500 $ d'autres dépenses ont été diminuées pour refléter le réel anticipé.
- Quant au service de l'**hygiène du milieu**, nous avons dû hausser les prévisions budgétaires pour couvrir une hausse de la quote-part des deux régies relativement aux services de ramassage et d'enfouissement ou de recyclage des déchets pour environ 12 365 $. Les frais de main d'œuvre municipale et certaines prévisions de dépenses ont été diminuées pour les services d'aqueduc et d'égout pour un total approximatif de 7300 $.
- **Santé et bien-être,** ce service couvre essentiellement les dépenses de l'office municipal d'habitation dont une hausse de 634 $ est prévue.

- Au niveau de l'**aménagement, de l'urbanisme et du développement**, nous signalons une augmentation de 42 332 $ dont près de 43 000 $ relativement à l'ajout d'un poste d'aide urbaniste pour toute l'année 2005, l'ajustement des coûts en main d'œuvre et avantages sociaux ainsi que la contribution municipale à l'Association touristique des Laurentides pour l'embauche d'étudiant au bureau d'accueil touristique. Par ailleurs nous avons provisionné des frais juridiques d'environ 10 000 $ pour permettre de régler certains dossiers litigieux.
- Pour ce qui est des **loisirs et de la culture**, une hausse minime de 1 000 $ est soulignée. Bien que l'embauche d'un moniteur responsable au camp de jour soit prévue pour 2005, le total de la masse salariale de ce service est diminué d'environ 15 134 $. Les frais de déneigement et de surveillance de la patinoire ont été majorés de même que les frais de formation et de conciergerie.
- Au niveau des **frais de financement**, ont retrouve dans cette section du budget principalement les intérêts sur emprunts. Pour 2005, globalement, il y aura une diminution de près de 12 000 $ occasionnés par le refinancement d'emprunts importants et par la diminution générale des frais d'intérêts vue l'avancement des échéances. Et ceci, même si s'ajoutent, pour 2005, le début du remboursement des emprunts relatifs à l'acquisition, en 2004, du camion pour le service de protection contre les incendies et celui pour le service des transports. S'ajoute aussi, mais strictement pour les propriétaires du secteur des chemins des Cerisiers, Framboisiers et des Mûriers, le début du remboursement de l'emprunt relatif à la verbalisation desdits chemins.
- Aux **autres activités financières**, nous retrouvons principalement les remboursements en capital des emprunts, du remboursement au fonds de roulement et celui relatif à la location de la rétrocaveuse (pepine). Pour 2005, une hausse d'environ 10 000 $ était à prévoir suite à l'ajout des deux règlements relatifs à l'achat des camions mais un montant de 30 000 $ prévu en 2004 pour compléter l'achat de l'immeuble " Ste-Marie " est donc éliminé en 2005. Ceci donne donc la baisse de 18 809 $ présentée aux prévisions budgétaires du fonds général de la Municipalité.

IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le taux foncier de taxation pour une résidence est gelé encore pour l'année 2005 bien que le taux global passe à 1,3943 $ du 100 $ d'évaluation soit une augmentation de 0,0044 $ occasionnée strictement par la hausse prévue de la facture pour la Sûreté du Québec.

La valeur moyenne d'une propriété résidentielle à Labelle est de 65 000 $. L'impact fiscal concret de la taxation 2005 sur une telle propriété, dans les secteurs non-desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout se traduira par une hausse totale de 10,95 $ occasionnée par la hausse de la quote-part des deux régies pour le service d'ordure et par la hausse de la facture de la Sûreté du Québec. Pour une propriété de même valeur, mais en secteurs desservis, l'impact sera une réduction totale de 3,50 $ possible par la diminution du financement de plusieurs emprunts ce qui vient annuler, au total, la hausse des services d'ordures et de la Sûreté du Québec précédemment mentionnés.

Le budget sommaire sera disponible à la réception de l'hôtel de ville pour consultation, toutes personnes intéressées, peut s'en procurer une copie au coût de 4,50 $.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées l'année prochaine. Il est important que vous sachiez que le conseil analysera toutes les dépenses majeures, avant de donner son approbation.

Pour les personnes intéressées à obtenir des informations très spécifiques, des formulaires de demande d'accès à un document, vous seront remis et nous vous répondrons, en respectant les dispositions prévues à la Loi sur l'accès à l'information.

Enfin, j'aimerais vous donner ici, un aperçu des projets particuliers que nous entendons mener à bien au cours de l'année 2005. A noter que le financement de ces projets pourra se faire soit par le fonds général de la Municipalité ou par les autres fonds de la Municipalité, notamment le fonds de roulement, le surplus libre et les fonds de développement.

- Installation de bornes-fontaines sèches;
- Renouvellement de machinerie et équipement;
- Repavage d'une partie du chemin du Lac-Labelle;
- Réfection de l'aqueduc et de l'égout de la rue du Couvent;
- Réparation de fuites sur le réseau d'aqueduc;
- Bouclage d'aqueduc;
- Approvisionnement en eau potable;
- Parc de la Chute aux Iroquois;
- Étude portant sur l'aménagement d'une plage à la rivière Rouge;
- Signalisation touristique sur le territoire;
- Renouvellement de notre site Internet et de la carte touristique
- Fête du 125e anniversaire de Labelle

Projets conditionnels à l'octroi de subventions

- Travaux majeurs de pavage sur le chemin du Lac-Labelle
- Repavage d'une partie du chemin du Moulin;

nairesse, Pâquerette Léonard

AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2005
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Avis est par le présent donné que lors de la séance spéciale du 20 décembre 2004, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2005 et le programme triennal d'immobilisation, comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2005

REVENUS	2004	2005	Variation de 2004 à 2005
Taxes	2 389 957 $	2 474 583 $	84 626 $
Paiement tenant lieu de taxes	29 484 $	91 884 $	62 400 $
Autres revenus de sources locales	180 081 $	193 427 $	13 346 $
Transferts gouvernementaux	186 119 $	139 619 $	46 500 $-
Total des revenus	2 785 641 $	2 899 513 $	113 872 $

DÉPENSES			
Administration générale	565 232 $	633 259 $	68 027 $
Sécurité publique	321 072 $	352 176 $	31 104 $
Transport	708 037 $	704 422 $	3 615 $-
ène du milieu	380 757 $	385 791 $	5 034 $
Santé et bien-être	3 478 $	4 112 $	634 $
Urbanisme et développement	120 538 $	162 870 $	42 332 $
Loisirs et culture	285 394 $	286 369 $	975 $
Frais de financement	125 284 $	113 474 $	11 810 $-
Autres activités financières	275 849 $	257 040 $	18 809 $-
Total des dépenses	**2 785 641 $**	**2 899 513 $**	**113 872 $**

TAUX DE LA TAXATION GÉNÉRALE	2004	2005	Variation de 2004 à 2005
Taxe générale (résidentielle)	1.1310 $	1.1310 $	- $
Taxe gén. Service de la dette	0.0878 $	0.0873 $	0.0005 $-
Taxe de la Sûreté du Québec	0.1716 $	0.1760 $	0.0044 $
Total	**1.3904 $**	**1.3943 $**	**0.0039 $**

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2005-2006-2007

SERVICE	DESCRIPTION	2005	2006	2007
ADMINISTRATION				
	Acquisition d'un logiciel de classement et formation	5 000 $		
	Achat d'un module d'engagement financier (programmation – formation)		4 000 $	
	Acquisition du module de qualité de service (gestion des plaintes – requêtes – suivi)		3 000 $	3 000 $
	Aménagement de la salle de réunion en bureau	2 500 $		

SERVICE	DESCRIPTION	2005	2006	2007
INCENDIE				
	Achat et installation de deux (2) jeux de borne-sèche (schéma de couverture de risque – Incendie)	3 000 $	3 000 $	3 [illegible] $
	Achat de matériel de combat incendie pour répondre aux normes du schéma de couverture de risque		6 000 $	6 000 $
	Achat d'habits de combat incendie (schéma de couverture de risque incendie)		5 000 $	6 000 $
	Aménagement bureau – Matériel informatique et de communication		3 000 $	2 000 $
	Achat d'une laveuse à linge pour habits de pompiers	800 $		
TRAVAUX PUBLICS				
	Remplacement ou nouvelles acquisitions machinerie et équipement	50 000 $	50 000 $	30 000 $
	Réaménagement et pavage chemin du Lac-Labelle	105 000 $	450 000 $	450 000 $
	Réfection rue du Couvent (aqueduc, égouts, asphalte)	117 400 $		
	Achat et installation de compteurs d'eau	10 000 $	10 000 $	10 000 $
	Amélioration du réseau d'aqueduc		20 000 $	20 000 $
	Installation de glissières sur le chemin Brousseau et de la rivière	12 000 $		
	Approvisionnement en eau potable		30 000 $	25 000 $
	Réfection chemin du Moulin (*sous réserve de l'obtention d'une subvention)	*60 000 $		
URBANISME				
	Achat d'un ordinateur, logiciel et programmation pour permettre l'émission de permis	1 500 $		
	Remplacement d'une carte informatique (usage plus performant)	850 $		
	Terminer l'aménagement du parc de la Chute aux Iroquois	16 000 $		
	Restauration et peinture de protection statue du Curé-Labelle	2 500 $		
	Étude de faisabilité pour l'établissement d'une plage sur la rivière Rouge	5 000 $		
	Préparation d'un plan d'aménagement d'ensemble pour planifier l'aménagement de l'accès central de la voie de contournement de Labelle par la 117		13 000 $	
	Aménagement de la pointe à Phydime ou autres aménagements prévus dans le PPU		60 000 $	60 000 $
TOURISME ET DÉVELOPPEMENT				
	Signalisation touristique et réglementation de circulation (plan de revitalisation)	20 000 $	10 000 $	
	Remise à jour et développement du site Internet	5 000 $	2 000 $	
	Implantation d'un bureau d'information touristique (réaménagement ou construction d'un bâtiment)	10 000$	200 000 $	
LOISIR				
	Contribution pour nouvelles bandes de patinoire	3 000 $		
	Réfection des estrades du terrain de balle et des salles du pavillon des loisirs		10 000 $	6 000 $
BIBLIOTHÈQUE				
	Développement d'une collection de jeux éducatifs et d'outils pédagogiques informatiques		3 000 $	
	Ventilation et climatisation		35 000 $	
TOTAL		**429 550 $**	**917 000 $**	**621 [illegible] $**

DONNÉ à Labelle, ce vingt-troisième jour de décembre deux mil quatre (23 décembre 2004)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Daniel Desnoyers

PERCEPTION DES TAXES 2005

s comptes de taxes de **300 $ et plus** peuvent être payés en 4 versements, soit :

1er versement : **28 février 2005** 3e versement : **28 juin 2005**
2e versement : **28 avril 2005** 4e versement : **29 août 2005**

Il est maintenant possible d'acquitter vos versements de taxes et autres montants dus dans toute succursale de Caisse Desjardins du Québec, par guichet automatique, Internet ou en personne, en spécifiant notre SIPC : 1447.

RAPPEL :

⇒ Indiquez le bon matricule (et/ou inclure le bon coupon) avec chaque paiement, puisque chaque compte est traité séparément;

⇒ Faites parvenir vos versements, **payables à l'ordre de la Municipalité de Labelle**, aux dates indiquées ci-dessus.

Si l'échéance du versement n'est pas respectée, des intérêts de 13 % par année seront calculés quotidiennement. De plus, une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année sera facturée pour tout paiement ef-

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2005

Nous vous informons que des élections régulières auront lieu le 6 novembre 2005. À cet égard, nous vous rappelons que c'est la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités qui encadre ce scrutin.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE : pour pouvoir voter, vous devez obligatoirement être inscrit sur la liste électorale. Celle-ci sera préparée, à l'automne 2005, à partir des données du Directeur général des élections pour ce qui est des électeurs domiciliés à Labelle.

POUR LES ÉLECTEURS NON-DOMICILIÉS À LABELLE,

Propriétaires uniques d'un immeuble et les occupants uniques d'un établissement d'entreprise non domiciliés:
nous vous informons que depuis 1999, les propriétaires uniques d'un immeuble et les occupants uniques d'un établissement d'entreprise non domiciliés sur le territoire de la municipalité, désirant être inscrits sur la liste électorale municipale, **doivent transmettre une demande écrite** en ce sens à la Municipalité. Si cette demande n'est pas transmise à la Municipalité, dans les délais prévus par la Loi, vous ne serez pas inscrit sur la liste électorale et ne pourrez pas voter. Nous avons donc joins à cet envoi un formulaire (jaune) " demande d'inscription à la liste électorale municipale par un propriétaire unique d'un immeuble ou par un occupant unique d'un lieu d'affaire " que vous devez remplir et faire parvenir au directeur général de la Municipalité de Labelle avant la date limite de révision de la liste électorale.

Copropriétaire ou cooccupant d'un établissement d'entreprise: depuis plusieurs années, la procédure est la même : pour qu'un d'entre-vous puisse voter, il doit être inscrit sur la liste électorale et pour ce faire une procuration désignant la personne à inscrite sur la liste électorale doit nous être transmise avant la fin de la période de révision de la liste électorale sans quoi vous ne pourrez pas voter. Nous avons donc joins à cet envoi un formulaire (vert) " Procuration pour désigner le copropriétaire indivis d'un immeuble ou le cooccupant d'un établissement d'entreprise " que vous devez remplir et faire parvenir au directeur général de la Municipalité de Labelle avant la date limite de révision de la liste électorale.

À noter que la demande d'inscription ou la procuration prend effet lors de sa réception par la municipalité et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée.

CARTES D'IDENTITÉ OBLIGATOIRES POUR TOUS : en vertu des articles 213.2 et 215, tout électeur qui veut être admis à voter le jour du scrutin doit établir son identité en présentant sa carte d'assurance-maladie du Québec, son permis de conduire ou son passeport canadien. Si ces documents ne peuvent être produit, d'autres documents délivrés par le gouvernement peuvent être acceptés. À défaut de pouvoir établir son identité tel que ci-haut mentionné, l'électeur devra " présenter au moins deux documents qui prouvent chacun son nom et dont l'un comporte sa photographie ou, à défaut, au moins deux documents, qui ensemble prouvent son nom, sa date de naissance et l'adresse à laquelle il est inscrit ou celle de son domicile ". Par exemple la carte d'assurance maladie du Québec, le permis de conduire, un passeport seront des documents valables.

IMPORTANT: Il est de la responsabilité de chaque électeur de s'assurer que son nom figure sur la liste électorale et ce dans les délais prévus par la Loi.

VOUS VOULEZ NOUS REJOINDRE ?

Composez le **(819) 686-2144,** puis le poste désiré:

Réception (0)
Nathalie Charette
Direction générale (222)
Daniel Desnoyers
Trésorerie (224)
Christiane Cholette
Greffe et affaires juridiques (227)
Lucie Bourque
Secrétariat de la direction générale (226)
Marie-Josée Campeau
Taxation, perception (225)
Ginette Cormier
Travaux publics (236)
Yves Champagne
Urbanisme (223)
Geneviève Demers
Marc Blaquière
Loisirs (235)
Marie-Rachel Charlebois
Bibliothèque (237)
Nathalie Robson
Piscine : SODEM (234)
Société d'histoire de Chute aux Iroquois (238)
Bureau d'accueil touristique (819) 686-2606

Hôtel de ville Télécopieur : (819) 686-3820
Courriel: info@municipalité.labelle.qc.ca
Site Web : www.municipalite.labelle.qc.ca

Travaux publics
Télécopieur : (819) 686-1073
Urgence : (800) 363-3781 et adressez le message à l'usager numéro 414258

Protection incendie **urgence : 911** ou (819) 686-3636

Bibliothèque Courriel: labelle@crsbpl.qc.ca

Pour tous les services, par courrier au
1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Pâquerette Léonard
Mairesse
Comité de revitalisation
Association touristique des Laurentides
Conseil régional de développement des Laurentides
Centre local d'emploi
Comité consultatif agricole
Matières résiduelles

André Beaudry
Comité de la gare
Service de protection contre les incendies
Société d'horticulture et d'écologie de Labelle

André Chapdelaine
Maire suppléant du 1er juillet au 5 novembre 2005
Bibliothèque municipale
Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (CRSBP)
Culture

André Dufresne
Maire suppléant du 1er janvier au 30 juin 2005
Substitut de la mairesse au conseil des maires de la MRC
Association touristique des Laurentides
Comité de revitalisation
Comité des gens d'affaires
Sécurité civile
Développement
Conseil régional de développement des Laurentides
Protection de l'environnement

François Labelle
Service des loisirs
Sûreté du Québec
Transport adapté des Laurentides

Yvon Nantel
Office municipal d'habitation
Service des travaux publics – voirie
RIRHL et RIDR

Robert Saint-Cyr
Comité consultatif d'urbanisme
Transport Adapté des Laurentides
Comité de revitalisation
Service des travaux publics – aqueduc et égout

NOUVELLES URBANISTIQUES

Vous préparez déjà vos projets de construction et de rénovation et n'attendez plus que l'arrivée du printemps pour les réaliser. Êtes-vous venu chercher votre permis? Pour éviter de bien mauvaises surprises, venez rencontrer madame Geneviève Demers, responsable du service de l'urbanisme ou monsieur Marc Blaquière, adjoint au service de l'urbanisme, pour leur exposer vos projets. Ils sauront vous rassurer sur la conformité des travaux projetés ou, le cas échéant, ils vous indiqueront les normes à respecter. N'attendez pas à la dernière minute!

Nous avons actuellement un programme particulier d'urbanisme. Ce programme est un outil de planification qui propose des interventions qui ont pour but de rendre le noyau villageois plus attrayant pour tous et d'augmenter sa fréquentation grâce à ses attraits et à la qualité de ses aménagements. Venez voir le nouveau visage que Labelle souhaite se donner.

Enfin, nous vous rappelons que tout au long de l'année, des avis publics sont affichés pour vous renseigner sur les modifications aux règlements et sur les dérogations mineures ainsi que sur les étapes à franchir et sur vos droits. Vous les trouverez à l'église de Labelle, à l'hôtel de ville et, durant la période estivale, à la chapelle du lac Labelle. Dans certains cas, ils sont même publiés dans l'Information du Nord. Soyez à l'affût!